



OIC/CFM-46/2019/DECLARATION/FINALE

DECLARATION D'ABU DHABI

**DE LA 46^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES
AFFAIRES ETRANGERES (CMAE) DES ETATS MEMBRES
DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE
OCI**

*« 50 ANS DE COOPERATION ISLAMIQUE : FEUILLE DE ROUTE POUR
LA PROSPERITE ET LE DEVELOPPEMENT »*

**24-25 DJOUMADA AL-AKHIR 1440 H
1-2 MARS 2019**

1. Nous, ministre des affaires étrangères et chefs des délégations des Etats membres de l'Organisation de coopération islamique (OC), participant à la quarante-sixième session du conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) des Etats membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI) se tenant à Abu Dhabi, capitale des émirats arabes unis les 24 et 25 ... (1 et 2 mars 2019).
2. Valorisant le rôle pionnier de l'OCI dans la consolidation des efforts en vue de renforcer la coopération dans l'intérêt mutuel des Etats membres dans les domaines politique, économique, sécuritaire, social, culturel, éducatif et autres domaines vitaux.
3. Affirmant l'engagement des Etats membres quant aux principes et objectifs stipulés dans la charte de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et le programme d'action de l'OCI, en particulier les dispositions pertinentes relatives à la consolidation et la promotion des fondements d l'unité et de la solidarité entre les Etats membres ainsi qu'entre ces Etats et les minorités et communautés musulmanes.
4. Rappelant que la vraie religion de l'islam, religion de la paix, appelle à la préservation des valeurs islamiques de paix, de compassion, de tolérance, d'égalité, de justice, de dignité humaine et à la promotion de ces valeurs.
5. Accueillant l'initiative des Emirats Arabes Unis de tenir la quarante-sixième session du conseil des ministres des affaires étrangères sous le signe « 50 ans de coopération islamique, feuille de route pour la prospérité et le développement ».
6. Reconnaisant l'importance de promouvoir et de consolider l'unité et la solidarité économique et commerciale islamique entre les Etats membre afin de parvenir à l'intégration économique et de sécuriser nos intérêts communs sur la scène internationale et l'importance d'œuvrer pour la promotion du rôle pionnier de l'islam dans le monde, tout en garantissant le développement durable le progrès et la prospérité pour les peuples des Etats membres.
7. Affirmant la nécessité de renforcer la coopération afin de parvenir à un développement social et économique durable qui contribuerait à l'intégration réelle de nos Etats dans l'économie mondiale selon les principes de partenariat et d'égalité.

8. Réaffirmant l'importance de mettre en place les conditions propices à l'éducation saine des enfants et des jeunes musulmans et de leur inculquer les valeurs islamiques par l'éducation, afin de promouvoir chez eux les valeurs culturelles, sociales, éthiques et morales.
9. Reconnaissant que la détérioration de la situation humaine, sociale et économique est l'un des principaux défis auxquels nos pays sont confrontés et que cette détérioration entrave la réalisation de la prospérité, du développement durable et de la prospective future à tous les niveaux et empêche d'assurer la sécurité et la paix dans notre monde et de protéger ce dernier.
10. Nous saluons les efforts déployés par l'OCI pendant 5 décennies pour préserver et protéger nos intérêts communs, plaider pour les causes justes des Etats membres, coordonner et unifier les efforts des Etats afin de relever les défis auxquels sont confrontés le monde musulman en particulier et la communauté internationale en général, comme stipulé dans la charte de l'OCI.
11. Affirmons notre engagement à respecter la sécurité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats membres, et croyons en la nécessité de résoudre les litiges et les conflits existants et émergent par la négociation, la médiation et la réconciliation en adoptant des solutions diplomatiques fondées sur les principes du droit international, et par conséquent, nous appelons à la pleine activation du mécanisme de l'OCI sur la paix et aux bons offices du secrétaire général.
12. Décidons de marquer l'année 2019 comme un jubilé d'or du 50^{ème} anniversaire de l'OCI, afin de renforcer sa présence en tant qu'organisation internationale et partenaire efficace dans la stabilisation de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde et nous invitons tous les Etats membres à célébrer cet anniversaire en organisant des programmes nationaux dans le cadre d l'OCI.
13. Réaffirmons que la question palestinienne est une question centrale à la fois pour les pays arabes et les nations musulmanes, et réitérons notre position concernant la nécessité de s'efforcer de parvenir à une solution globale et permanente et d'établir un Etat palestinien indépendant selon les frontières du 4 juillet 1968 et ayant pour capitale Jérusalem-Est, conformément aux décisions de la légitimité internationale et à l'initiative de paix arabe.
14. Condamnons toute violation israélienne à l'encontre du peuple palestinien frère ainsi que toute procédure prise par les forces d'occupation israélienne visant à modifier la nature de Jérusalem-Est ou sa démographie ou toute mesure

arbitraire qui compromettrait les efforts internationaux pour parvenir à la solution des deux Etats et d'instaurer la paix.

15. Confirmons notre engagement à soutenir l'UNRWA et invitons la communauté internationale à s'acquitter de ses engagements concernant la question palestinienne et les réfugiés palestiniens.
16. Condamnons toutes les forces d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres, ces interventions étant considérées comme une violation des normes du droit international et du principe de souveraineté des Etats.
17. Appelons la République islamique d'Iran à réagir positivement aux appels pacifiques des Emirats arabes unis pour parvenir à une solution pacifique et mettre fin à l'occupation de trois îles émiratis, à travers dialogue et les négociations directes ou par le biais de l'arbitrage international.
18. Affirmons notre engagement à préserver l'unité, la souveraineté et l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen et à refuser toute ingérence dans ses affaires intérieures. Nous réaffirmons notre soutien à la primauté de la légitimité constitutionnelle au Yémen afin de rétablir la paix et la stabilité dans ce pays. Nous affirmons que la solution politique est la seule solution à la crise au Yémen et que cette solution se fonde sur les trois points de référence convenus ainsi que sur la résolution 2216 du conseil de sécurité. A cet égard, nous renouvelons notre soutien aux efforts déployés par l'Organisation des Nations unies et de son envoyé spécial pour le Yémen, et nous assurons que les forces de la coalition dirigée par le Royaume d'Arabie Saoudite sont entrées au Yémen sur demande officielle du gouvernement yéménite au Yémen et conformément à la RCS2216.
19. Condamnons toutes les violations commises par la milice Houthis rebelle au Yémen et le pillage et l'obstruction, commis par cette milice Houthis, de l'aide humanitaire et de secours destinée à la population à la population fraternelle yéménite. Nous condamnons fermement l'intransigeance et le refus continu de la milice de rétablir la paix au Yémen en imposant des obstacles et des défis et en procrastinant la mise en œuvre de ce qui a été convenu lors des consultations en Suède le 13 décembre 2018, et nous appelons la communauté internationale et les organes compétents des Nations unies à assumer leurs responsabilités en augmentant la pression exercée sur les rebelles afin qu'ils se résignent à la paix et qu'ils mettent en œuvre l'accord de la Suède.
20. Confirmons notre engagement inchangé pour la préservation de la souveraineté, la stabilité et l'unité l'intégrité territoriale de la Syrie, et affirmons la nécessité : de parvenir à une solution politique fondée sur la participation des parties syrienne,

afin d répondre aux aspirations de la population syrienne, conformément à la déclaration de Genève et aux résolutions et déclarations émises à cet égard, en particulier la résolution 2245 du conseil de sécurité (du 2015), de soutenir les effort déployés par les Nations unies pour organiser de réunions à Genève et parvenir à un règlement pacifique de la crise syrienne et d'inviter les Etats à coopérer avec les Nations unies pour aboutir à un résultat réussi des négociations syriennes afin de mettre fin au conflit et d'instaurer la paix et la stabilité en Syrie.

21. Exprimons notre rejet de l'ingérence régionale continue dans la crise syrienne entravant les efforts internationaux pour résoudre la crise syrienne et exprimons notre profonde inquiétude concernant l'escalade de la violence en Syrie et des répercussions sur la situation humanitaire et la sécurité des civils. A cet égard, nous condamnons les opérations terroristes et les crimes commis par des organisations et groupes extrémistes et terroristes contre les civils dans différentes régions de la Syrie, en particulier dans la ville d'Idleb.
22. Confirmons l'attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Libye, et les refus de toute ingérence extérieure dans les affaires libyennes. Nous soutenons les efforts déployés par le conseil présidentiel du gouvernement libyen d'entente nationale pour rétablir la sécurité et la stabilité en Libye, et nous affirmons que la solution politique est la seule solution à la crise libyenne. Nous soutenons également les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies pour la Libye, M. Ghassan Salama, pour établir l'entente nationale en Libye et nous exhortons les Etats membres à soutenir la réconciliation nationale globale en Libye, et soulignons la nécessité d'adhérer aux efforts internationaux pour vaincre les groupes terroristes en Libye.
23. Soulignons l'importance pour les Etats membres de l'OCI de continuer à participer au système des Nations unies, notamment à l'assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations internationales compétentes, afin de faire face aux violations des droits de l'homme commise à grande échelle contre les musulmans Rohingyas, et de en tenant compte des derniers développements à cet égard.
24. Soulignons la nécessité de stabiliser la situation, dès que possible, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale, ainsi qu'au Moyen orient et en Afrique du Nord, et dans d'autres régions du continent africain, en trouvant une solution politique immédiate à toutes les crises et tous les conflits pour éviter l'impact négatif et dévastateur de ceux-ci, dans le respect des principes de la charte des Nations unies et de la charte de l'OCI ainsi que des normes internationales, afin de mettre fin aux souffrances des populations affectées et à la migration et le déplacement des populations qui en résultent, dans un principe solide fondé sur le respect de

la souveraineté des Etats auxquels appartiennent ces populations et de l'intégrité territoriale de celles-ci, et ce en conformité avec le droit international et les accords internationaux.

25. Insistons sur la nécessité de rétablir la paix et la stabilité permanente en Afghanistan en tant que facteur important pour le maintien et la promotion de la paix, et encourageons les efforts de l'OCI visant à organiser une conférence internationale des savants musulmans afin de parvenir à la réconciliation politique et d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité en Afghanistan.
26. Invitons tous les Etats membres et toutes les institutions compétentes de l'OCI, à la lumière du signe de la section « 50 ans de coopération islamique feuille de route pour la prospérité et le développement », à poursuivre les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme d'Action impératif d'ici à 2025 afin d'accroître le développement commercial et le transfert de la Technologie, de créer un environnement approprié pour les investissements et les entreprises de, de développer les infrastructures et encourager les Etats membres à établir des systèmes gouvernementaux qui placent la prospérité future dans le cadre de la planification stratégique des secteurs de la santé, de l'éducation, du développement et de l'environnement, pourvu que ces systèmes respectent les politiques gouvernementales actuelles, y compris celles relatives aux capacités nationales, à la formation de partenariats et à l'élaboration de rapports de recherche sur l'avenir pour les différents secteurs.
27. Nous accueillons de l'initiative positive prise par le premier Ministre du Pakistan, SE Imran Khan, pour la remise du pilote indien en signe de bonne volonté pour désamorcer les tensions dans la Région.
28. Nous appelons les Etats membres de l'OCI et les organisations concernées-compte tenu du slogan de cette session « Cinquante ans de coopération islamique : une feuille de route pour la prospérité et le développement » - à déployer des efforts soutenus pour mettre en œuvre le « programme d'action de l'OCI 2025 » afin d'accroître le développement du commerce et le transfert technologique, de créer un environnement favorable aux affaires et aux investissements, afin de développer l'infrastructure et d'encourager les Etats membres à mettre en œuvre des processus gouvernementaux de prévision de l'avenir dans le cadre de la planification et de l'environnement, par l'alignement des politiques gouvernementales en vigueur, notamment sur les compétences nationales, l'établissement de partenariats et la planification de rapports de recherche sur l'avenir des différents secteurs.

29. A l'occasion du jubilé d'or de l'OCI, nous demandons aux Etats membres de traduire de façon concrète la mise en œuvre du programme décennal d'action 2025, de poursuivre les efforts pour la transition vers une économie fondée sur la connaissance, d'encourager l'innovation, la recherche et le développement, de promouvoir le cadre réglementaire des principaux secteurs, et d'encourager les secteurs à valeur ajoutée en vue de développer un environnement propice aux affaires, de promouvoir les petits et moyens projets dans le secteur privé et d'inculquer la culture de l'entrepreneuriat au sein des groupes et des écoles afin d'offrir une vie décente à la population.
30. Renouvelons la position collective des Etats membres contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, exprimons notre inquiétude quant au danger des groupes terroristes qui menace la stabilité, la sécurité et l'intégrité territoriale des Etats membres, soulignons l'importance de définir les mesures législatives juridiques visant à promouvoir la lutte contre l'extrémisme, y compris la lutte contre la discrimination et la haine, de criminaliser les actions liées à la dévalorisation des Religions et des sanctuaires, de lutter contre toutes les formes de discrimination, de rejeter la discours haineux, en criminalisant la discrimination des individus et groupes sur la base de la religion, de la croyance, du rite, de la foi, de la secte, de la race, de la couleur ou de l'origine ethnique, et en luttant contre l'exploitation de la religion pour le takfirisme des individus et groupes en imposant des sanctions répressives aux associations et événements visant au dédain des religions, à la discrimination ou à l'incitation au discours de haine.
31. Affirmons la conviction que l'extrémisme et le terrorisme sont étroitement liés et qu'il est essentiel de traiter les environnements qui favorisent l'extrémisme en adoptant des approches efficaces pour éradiquer toutes les causes endogènes et exogènes menant à cet extrémisme et ce, en découle en terme d'implication dans le terrorisme.
32. Soulignons l'importance d'inculquer les valeurs de la modération, de la convivialité, de la charité et de la tolérance dans la société et de promouvoir ces valeurs comme étant les principaux moyens de lutter contre l'extrémisme qui rode dans les communautés musulmanes, et de contribuer au développement de la sensibilisation à la religion et à la culture islamique en soutenant les efforts constructifs visant à reformer le discours religieux et a rétablir l'image miséricordieux de la vraie religion de l'islam afin de confronter les conflits dus à l'extrémisme et au radicalisme.

33. Soutenons les initiatives du forum pour la promotion de la paix dans les sociétés Musulmanes du conseil musulman des sages et du conseil Mondial des communautés Musulmanes concernant l'innovation dans la création de solutions efficaces pour promouvoir la paix dans la communauté musulmane et l'importance d'adapter les méthodologies, les sciences sociales et l'éducation civique à travers les institutions académiques et éducatives concernées afin de sensibiliser les étudiants et les protéger contre le piège de l'extrémisme.
34. Saluons l'initiative historique des Emirats Arabes Unis d'avoir tenu la rencontre de fraternité humaine à Abu Dhabi, avec la participation de son éminence le Docteur Ahmed Al Tayeb, Grand Iman d'Al-Azhar et de sa sainteté le Pope François pape de l'église Catholique, rencontre qui a abouti à la signature du document historique, le 4 Février 2019, à savoir une déclaration bonne et honnêtes intentions invitant tous ceux qui croient en Dieu et en la fraternité humaine à se mettre ensemble et travailler pour que ce document constitue une preuve, pour les générations à venir et qu'ils les amène à une culture du respect mutuel et à reconnaître la bénédiction divine qui fait de tous les êtres humains des frères.
35. Saluons l'initiative du Président des Emirats Arabes unis, son Altesse Cheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan d'avoir déclaré l'année 2019 une année de tolérance aux Emirats Arabes Unis et décidons de consacrer la date du 11 Mars de chaque année comme la journée de tolérance dans tous les états membres de l'OCI, suivant ainsi l'Exemple du Prophète Mohamed ,paix et bénédictions d'Allah soient sur lui et son approche du pardon des polythéistes le jour de la conquête de la Mecque ,et sa déclaration de tolérance et de pardon comme loi général régissant les relations des musulmans entre eux et ainsi qu'avec les adeptes d'autres religions.
36. Soulignons l'importance de l'émancipation des jeunes, de l'activation de leur rôle et leur participation au processus de développement national, de soutenir cette catégorie de la société et la préparer à affronter tous les défis futurs, et de fournir aux jeunes les outils et moyens nécessaires appuyant leurs efforts de mettre en évidence leur capacité de bâtir un pays doté d'une économie durable fondée de savoir.
37. Rappelons l'importance de la mise en œuvre du plan d'action de l'OCI concernant la promotion de la femme et le mécanisme de mise en œuvre y connexe, y compris l'autonomisation des femmes, l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la santé et la promotion du rôle de la femme dans le processus de développement, et nous réaffirmons que la réalisation de l'Egalité entre les

sexes est un facteur clé dans la réalisation des objectifs du développement durable.

38. Reconnaissons que la famille assume la responsabilité première d'assurer les soins et la protection aux enfants et de développer leur personnalité ,et demandons aux Etats Membres de répandre les valeurs islamiques liées aux enfants et à la famille en General, d'améliorer la situation des enfants et leur bien-être, à la protection de leur santé, de prendre les mesures nécessaires pour protéger les enfants contre les dangers des programmes médiatiques nuisible et de les soutenir dans les programmes promouvant les valeurs ethnique et culturelles chez les enfants et familles.
39. Confirmons notre soutien aux efforts déployés en matière de désarmement nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive afin d'accroître la promotion de la paix et de la sécurité internationales et soutenons la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.
40. Soulignons l'importance de la coopération économique et de l'échange d'expertise entre les états de la coopération islamique pour traiter les questions liées au ralentissement du développement économique, ainsi que l'importance de l'adoption de technique innovantes, de la préparation d'un environnement propice à l'investissement et aux affaires, de la mise en œuvre de projets de long terme et d'intérêt mutuels dans les domaines de coopération mutuelles prioritaire et du développement des infrastructures afin de transformer nos communautés. Nous saluons en outre le rôle du comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) et de la banque islamique de Développement (BID) ainsi que d'autres institutions de l'OCI dans la promotion des échanges économiques et commerciaux entre les états membres.
41. Exprimons notre gratitude aux Emirats Arabes Unis pour accueillir l'Expo 2020 à Dubaï et demandons à tous les Etats membres de participer activement à ce salon.
42. Soutenons les efforts déployés par les Etas membres pour mettre en œuvre leurs programmes nationaux respectifs relatifs à l'énergie renouvelable et pour mettre en place le fondement d'une économie innovante, et invitons les Etats membres à continuer les meilleures pratiques dans ce domaine.
43. Réitérons notre appel aux Etats membres de s'engager à mettre pleinement en œuvre les décisions et recommandations des instances internationales et de l'OCI en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le défi résultant

du changement climatique et de la détérioration de l'environnement et de définir des politiques environnementales à cet effet.

44. Soulignons l'importance particulière du développement touristique en tant que secteur économique essentiel qui contribue à la réalisation du développement durable et du développement économique et social à long terme, ainsi qu'à la promotion de l'entente et la tolérance entre différentes populations et cultures.
45. Soulignons l'importance de soins de de santé pour assurer un niveau de vie élevé et la prospérité des communautés en général, et demandons ainsi la mise en œuvre intégrale et efficace du programme d'action stratégique de la santé de l'OCI 2014-2023).
46. Saluons l'initiative des Emirats Arabes Unis de consacrer une journée dédiée au bénévolat, et cette conférence déclare le 19 du Ramadan de chaque année une journée de célébration et de promotion du bénévolat dans le monde musulman, en particulier parmi les jeunes.
47. Exprimons notre gratitude à la République du Niger de bien vouloir accueillir la 47^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI en 2020.
48. Exprimons notre gratitude et notre reconnaissance au Secrétaire Général de l'OCI Son Excellence le Doc. Youssef ben Ahmed Al-Othaimen pour ses efforts exhaustifs en faveur de la promotion des intérêts de la Nation Islamique et du travail islamique commun afin d'atteindre les objectifs, la vision et la mission de l'OCI dans les différents domaines.
49. Saluons les efforts de Son Excellence pour le renforcement de la coopération et du partenariat entre l'OCI et les organisations internationales et régionales, en particulier l'ONU et ses différents organes.
50. A la fin de la 46^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, nous exprimons notre profonde gratitude au peuple et au Gouvernement des Emirats Arabes Unis pour la bonne organisation et l'accueil chaleureux de de cette conférence et nous les félicitons pour le succès de la conférence sous le signe « 50 ans de coopération islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement ».